



## Svpl \*\*\* des information carte de sejour

Par **info001**, le **14/09/2009** à **08:19**

Bonjour

je suis marié à une française depuis 4ans et 3mois malheureusement a cause de violence conjugale, chantage aux papiers...j'ai souvent dû appeler la police à notre domicile pour calmer mon épouse qui est dépressive, j'ai également +sieurs mains courantes faisant état de violences au sein du couple, sachant qu'elle n'a jamais obtenu la garde de son enfant , j'aimerais savoir si je pourrais renouveler mon titre de séjours conjoint de français même avec l'aide d'un avocat ? je suis en CDI depuis 1 ans pour mon titre de séjours expire dans 2 mois ...quel conseil pouvez vous me donner aujourd'hui

sachant ke j ai demender une carte de 10 ans il m ont refuse

En effet, à partir du 4e renouvellement j ai pas obtenus le titre de LONGE DURé maintenant je vais renouveler pour 5 fois la questions est ce que les impots et les revenus ca prend en charge sachant que je viens d avoir un CDI en 1 septembre 2008 et j ai payé les impots de 2008 .

car ils m ont rien expliquer concernant le motif du refus de la carte de 10 ans j ai pas compris comment ca se passe.. est ce ke je doit attendre encore trop longtemps jai besoin d avoir plus d information svp je vous attends nombreux pour m'aider, partager vos info, vos connaissances

Merci à tous !

Par **anais16**, le **27/09/2009** à **17:51**

Bonjour,

pour avoir un titre de résident, il y a une condition de ressources stables et suffisantes.  
Comptez un cdi à temps plein, payé au moins au smic mensuel et des fiches de paie depuis au moins un an.  
Les impôts n'entrent pas en jeu.

Si votre situation est meilleure cette année, dès le prochain renouvellement vous pourrez refaire une demande de titre de résident.